



Evêché de Matadi
L'Evêque

NOTE CIRCULAIRE N°009/DNM/EVMAT/2020

Objet : Reprise des activités pastorales paroissiales en période de Covid-19

Mes chers diocésains

« Venez à moi, vous tous qui peinez sous le poids du fardeau, je vous procurerai le repos » (Mt 11, 28).

1. Conformément au discours du 21 juillet 2020 du Chef d'Etat, Mr Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, le 15 août 2020 reprennent les activités culturelles, sur toute l'étendue de notre pays, suspendues depuis près de cinq mois. Ce qui veut dire, en ce qui nous concerne, la reprise des activités pastorales paroissiales et diocésaines : célébrations eucharistiques et sacramentelles, réunions des prières et diverses activités.

2. La date du 15 août est la **Solennité de l'Assomption de la Vierge Marie** dans notre Eglise catholique, même si, localement, nous célébrerons la messe le dimanche 16 août 2020 et en même temps fête patronale de la RDC. Comment ne pas oser voir, en cette date de reprise, un clin d'œil divin, comme pour nous dire de déposer dans les mains maternelles de Marie notre Mère notre pays, notre province et notre diocèse qui continuent à traverser des moments difficiles. C'est comme un clin d'œil divin nous appelant à nous ouvrir au Seigneur notre Dieu et offrir à Jésus nos épreuves et soulager le poids de nos jougs, car il est « doux et humble de cœur » (cf. Mt 11, 28-30).

3. Je profite de cette occasion pour décréter que désormais à **chaque fête de l'Assomption de chaque année, notre diocèse sera consacré à la Vierge Marie, Notre-Dame du Perpétuel Secours**. Je joins à cette circulaire la *Prière de consécration du diocèse* : à multiplier et à réciter dès cette année, afin que Marie Notre Mère nous vienne en aide par son attention maternelle et qu'elle intercède pour nous auprès de son Fils Jésus, comme à Cana, pour que nous retrouvions la joie d'appartenir au Christ dans nos engagements respectifs pour le bien de notre diocèse.

4. Dans le cadre des changements importants, je réitère l'importance de la Réforme financière mise en place sous-forme de **Fonds de la Solidarité diocésaine**. Il est plus que jamais nécessaire que tous les prêtres, toutes les paroisses et pro-paroisses, toutes les structures diocésaines participent financièrement et efficacement à cet effort.

5. La fin de l'état d'urgence n'est pas la fin de la pandémie ni de la maladie Covid-19, comme l'a souligné le Chef d'Etat. Nous sommes appelés à ne pas baisser la garde afin de continuer à lutter contre la maladie. Voilà pourquoi **les gestes barrières doivent être observés** de façon stricte dans toutes les églises, chapelles et autres lieux de prière sur toute l'étendue du diocèse de Matadi.

Il s'agit concrètement de respecter les **mesures suivantes** :

1. Le port obligatoire des masques au cours des célébrations eucharistiques et sacramentelles, des moments des prières, des réunions, des répétitions des chants, etc. ;
2. L'obligation du lavage des mains pour tout le monde avant d'entrer dans l'église ou la chapelle ;
3. L'aération de l'église ou de la chapelle pendant la célébration en laissant les portes et les fenêtres largement ouvertes ;
4. Le respect, autant faire se peut, de la distance nécessaire entre les fidèles, entre les enfants de chœur et entre les concélébrants ;
5. Seuls les ministres qui distribuent la communion devront chercher les ciboires au tabernacle et ils se laveront les mains avant et après la distribution de la communion ;
6. L'hostie consacrée sera déposée dans les mains du communiant et non pas donnée sur la langue ;
7. La suppression de l'échange de paix dans sa forme traditionnelle consistant à se saluer ou à s'embrasser ;
8. La suppression de la procession dansante pendant la quête et les offrandes ;
9. La désinfection ou le nettoyage des bancs et des chaises et autres objets ayant servis, à la fin de chaque célébration ;
10. Le célébrant évitera de serrer les mains des fidèles à la fin de la célébration ;
11. Toute personne ayant des symptômes de toux, de grippe ou de fièvre devra être immédiatement éloignée de l'église afin de se mettre en sécurité chez elle à la maison.

En vous confiant tous et toutes à la protection de la Très-Sainte Vierge Marie, Notre-Dame de Perpétuel Secours, je vous adresse ma bénédiction apostolique.

Fait à Matadi, le 24 juillet 2020.

+Daniel NLANDU MAYI,
Evêque de Matadi.

